

**DECISION MODIFICATIVE PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU
CONTRAT RELATIF A LA MAINTENANCE ET AU DEPANNAGE
DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX – SS22071**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n° 2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1°,

Vu la décision n° 2023-20 en date du 13 janvier 2023 relative à l'attribution du contrat à la société ATS CULLIGAN,

Vu la décision modificative n° 2023-48 en date du 6 février 2023 relative à la modification de l'article 2 concernant le montant des prestations après négociation,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée à l'article 3 de la décision n° 2023-20 concernant la durée du contrat, il y a lieu de modifier la date indiquée pour être conforme au contrat,

Décision n° 2024 - 255

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier la décision n° 2023-20 en date du 13 janvier 2023, en son article 3 de la manière qui suit :

« ARTICLE 3 : Le contrat est passé pour une durée allant du 1^{er} janvier 2023 ou de sa date de notification si elle est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2023. Le contrat est susceptible d'être reconduit 3 fois un an, à l'initiative de la collectivité sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. »

ARTICLE 2 : Les autres clauses de la décision restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).

Fait en l'Hôtel de Ville, le **30 AOUT 2024**

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

